

TARIFS LOCATION 2014

Les prix communiqués sur ce catalogue sont donnés ht, pour un enlèvement dans nos locaux

Contact location : 01 75 43 48 64 – 91570 BIEVRES

Sonorisation

Micro :

SM 58 Shure	10 €
SM 57 Shure	10 €
C451 B AKG	15 €
Beta 52A Shure	10 €
Kit micros batterie Shure (1x Beta 52A, 3x SM57, 3x Fixations pour fûts A56D)	40 €
Micro H.F - UHF SR 40 AKG	35 €
Micros H.F Sennheiser - EW 135 G3	50 €

Source :

Lecteur cd - CDJ 350 Pioneer	30 €
Lecteur cd/USB CDMP-1400 GEMINI	25 €

Console :

DJM 350 S Pioneer	35 €
DJM 800 S Pioneer	60 €
MG 124 CX Yamaha	30 €
01V96 V2 Yamaha	70 €

Régie :

2 Lecteur CDJ 350 + 1 DJM 350 Pioneer	90 €
---------------------------------------	------

Enceinte amplifiée :

ART 310 RCF – 350 W RMS (la paire)	70 €
ART 312 RCF - 350 W RMS (la paire)	80 €
ART 725 RCF - 750 W RMS (la paire)	120 €
Caisson de basses RCF ART 905-AS 1000 W RMS	80 €

Pieds

Pied pour enceintes (la paire)	10 €
Pied micro grand modèle + perchette 210/9B K&M	3 €

Pied micro petit modèle + perchette 259B K&M	3 €
Barre de couplage 2 micros 23550 K&M	3 €

Divers

Boîtier de direct BSS AR133	10 €
Enregistreur numérique portable – Pocketrak CX Yamaha	30 €
Pupitre de conférence en plexi	130 €
Mégaphone puissant porte voix - 25W	20 €

Eclairage

Projecteurs:

PAR 38 – 120 W / 230 v / prise de renvoi / prolongateur 5 M	5 €
PAR 56 – 300 W / 230 v	5 €
FUNSTRIP 10 Lampes 24V 75w	20 €
PowerPack300 - 4 panneaux à led 18 w DMX	50 €

Effets :

Mania EF3 MARTIN - 110 W	20 €
FireLed - Moon flower 392 Led DMX – Nicols	25 €
Stroboscope - 750 W DMX – STARWAY	20 €
Stroboscope - 1500 W DMX – STARWAY	25 €
Lumière noire - Black 400 – 400 w	25 €
Laser vert – LASERLAB 100 - 30 MW	25 €

Fumée – Bulles – Neige : (avec 1 litre de produit)

Machine à fumée - Magnum 550 MARTIN – 640 W	25 €
Machine à bulle BU 200 – SXLighting	25 €
Machine à Neige – Snow Fleury American DJ	25 €

Accessoires éclairage :

Dispatch 10 inter	10 €
Splitter DMX	10 €

Structure

Structure MOBIL TRUSS – ALU QUATRO 290

Elément linéaire de 0,5 / 1 / 2 M (le mètre)	5 €
Pièce d'angle 3 direction	15 €
Embase légère	5 €
Embase lourde	25 €
Pied métal 3 M - MOBILTRUSS MS 300 avec barre ou embase	12 €
Pied métal à treuil 2,7M - MOBILTRUSS MTS 270	15 €
Barre ou embase seul	3 €
Praticable de 2,00 M x 1,00 M avec pieds de 30, 60 ou 80 cm	24 €

Distribution électrique

Boîtier de distribution électrique 32 TRI / 6 PC 16 A	30 €
Kit câblage électrique flight comprenant :	
10 x2,5m – 10x5m – 15x10m – 15xBloc ménager 4 prises	55 €

VIDEO

Ecran LCD Samsung - 42 pouces	150 €
Vidéoprojecteur Benq MP611C - 2100 Lumens	80 €
Ecran de projection - 1,8 m x 1,8 m	25 €
Distributeur vidéo 1 :5 connecteurs BNC – 105VB Kramer	30 €

Coefficient multiplicateur par journée de location

Jours	Coefficient	Jours	Coefficient	Jours	Coefficient
2	1,50	12	5,50	22	8,40
3	2,00	13	5,80	23	8,60
4	2,50	14	6,10	24	8,80
5	3,00	15	6,40	25	9,00
6	3,50	16	6,70	26	9,20
7	4,00	17	7,00	27	9,40
8	4,30	18	7,30	28	9,60
9	4,60	19	7,60	29	9,80
10	4,90	20	7,90	30	10,00
11	5,20	21	8,20	31	10,20

Coefficient multiplicateur du samedi matin au lundi : 1

Document à fournir pour toutes locations :

- Particuliers :
 - o Chèque de règlement et chèque de caution
 - o Pièce d'identité du titulaire du compte du chèque
 - o Justificatif de domicile (quittance EDF, Loyer...)
 - o Contrat de Location signé

- Entreprises :
 - o Bon de commande
 - o Chèque de règlement et chèque de caution
 - o Extrait du Kbis
 - o Contrat de location signé

Condition générales de location

Les présentes conditions concernent uniquement la location. Les autres prestations avec personnel, sont régies par les CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS d'EVENIA. Tous nos prix indiqués sont HT

Pour toutes réservations une confirmation écrite (Bon de commande) devra obligatoirement être adressée au moins 48 heures avant la location. Cette confirmation écrite devra être accompagnée du versement d'un acompte égal à 30% du coût total TTC de la location.

Toute location réservée qui ne serait pas enlevée ou serait annulée une semaine avant la date prévue restera due. Dans le cas d'un simple report, il ne sera retenu qu'une indemnisation forfaitaire conservée et les prix pourront être changés en cas de modification des tarifs.

Les dispositions particulières concernant une location déterminée sont récapitulées dans le Contrat de Location, signé par le locataire lors de l'enlèvement du matériel, sur lequel figure :

- Date d'enlèvement et de retour du matériel
- L'inventaire du matériel loué
- Le prix de location, le montant de la caution et les conditions de paiement

Le locataire déclare avoir parfaitement pris connaissance des spécifications techniques des matériels loués, il ne pourra donc pas être l'auteur de toutes réclamations fondées sur leur manque de correspondance à l'utilisation envisagée.

L'ensemble du matériel d'EVENIA étant régulièrement entretenu, vérifié avant tout enlèvement, le locataire reconnaît avoir reçu son matériel en parfait état de fonctionnement. Le locataire peut assister au test de matériel dans nos ateliers avant l'enlèvement. Des tests ultérieurs à l'enlèvement ne pourront en aucun cas être pris en compte par EVENIA.

Le locataire s'engage à la signature du Contrat de Location à respecter les précautions usuelles d'utilisation du matériel le rendant ainsi responsable de toutes utilisations défectueuses (non respect des contraintes techniques, fonctionnement intensif, structure surchargée...). En cas de vol, vandalisme ou de détérioration totale ou partielle du matériel, le locataire est tenu responsable si le sinistre incombe à sa faute. Il s'engage donc à rembourser les réparations nécessaires au prix d'atelier et les rachats de matériels perdus ou irréparables au prix de gros. Seules les lampes pourront être remplacées par le locataire sous 48 heures.

Le locataire s'engage à couvrir sa responsabilité par toutes assurances utiles auprès de compagnies connues et à en apporter justification sur demande d'EVENIA

Si une panne ou un incident technique survient, EVENIA remplacera dans les meilleurs délais possibles, le matériel en cause, dans la mesure des disponibilités en stock et sans pouvoir encourir d'autres obligations ou responsabilité

Au retour du matériel, le locataire s'engage à signaler toute perte ou détérioration à la personne réceptionnant le matériel de la société EVENIA. Ainsi, la société EVENIA se réserve le droit de facturer les détériorations qui n'auraient pas été signalées au retour du matériel et qui apparaîtraient ultérieurement.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'application des conditions générales sera de la compétence des Tribunaux d'EVRY.